

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	4
- Programme par matière	4
- Prérequis entre cours	4
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	4
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Evaluation au cours de la formation	5
- Formations ultérieures accessibles	5

Introduction

INTRODUCTION

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

Programme par matière

Pas de données dans EPC pour le groupement 'LARCH101P' en 2018

Prérequis entre cours

Un document (nb: pas disponible car sans objet pour ce programme larch101p) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " *A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Accès direct	Bachelier en Sociologie et en Anthropologie, Bachelier en Sciences politiques, Bachelier en Sciences économiques et de gestion Bachelier en Sciences humaines et sociales	
Accès sous conditions	Bachelier en Droit	Il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication : - SESP1111A: Statistique et éléments de probabilité : 1ère partie [22.5h+22.5h] (4 crédits) sauf si il a déjà suivi un cours équivalent.
	Bachelier en histoire, en langues et littératures romanes, en langues et littératures modernes	il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication les cours suivants : - SESP1111A : Statistique et éléments de probabilité : 1ère partie [22.5h+22.5h] (4 crédits) - ESPO1111A Economie politique (1ère partie) [40h+10h] (4 crédits)
	Pour les autres bacheliers : sciences humaines (particulièrement les bacheliers en philosophie et lettres porteurs d'une autre qualification que celles mentionnées plus haut, les bacheliers en psychologie, en théologie et en philosophie)	En accord avec le responsable du programme, il sera tenu compte de l'ensemble des enseignements ayant composé le baccalauréat de l'étudiant, et en cas de pré requis manquants, ceux-ci pourront être ajoutés au programme du Master en Information et Communication (maximum 15 crédits).